

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA
SESSION EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2008 AU 19 JANVIER 2009

Kinshasa
Palais du Peuple

15 décembre 2008

Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

La convocation de la présente session extraordinaire se fait suivant notre décision N°017/CAB/PDT/SENAT/DLL/2008 du 15 décembre 2008. Elle est conforme aux dispositions de l'article 116 de la Constitution et de l'article 75 de notre Règlement Intérieur.

L'ordre du jour fixé dans la décision susvisée comporte les points ci-après :

- 1. Projet de loi portant budget de l'Etat pour l'exercice 2009 ;**
- 2. Projet de loi portant amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels commis dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ;**
- 3. Projet de loi portant protection de l'enfant ;**
- 4. Proposition de loi portant organisation, attributions, organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ;**
- 5. Proposition de loi portant composition, attribution, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication ;**

6. Le projet de règlement financier du Sénat.

Déposé à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 2008, le projet du budget 2009 est présentement à l'examen à la Commission Economico-financière.

Les propositions de lois 4 et 5 sont à l'examen au niveau de nos Commissions PAJ et Socio-culturelle. Quant au projet de loi portant protection de l'enfant, la Commission paritaire mixte poursuit l'harmonisation pour permettre un vote en termes identiques.

Chers Collègues Sénateurs,

Avec un peu d'allant nous pourrions adopter les lois en chantier dans le mois et prendre les vacances satisfaits du travail.

Sur ce, je déclare ouverte la session extraordinaire de décembre 2008.

Je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO